Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260605-DL_2026_06_06-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROC'H
SÉANCE DU 05 juin 2026

Convocation du 29 mai 2026

Secrétaire de séance	Célia LEPAYSANT
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 24	M. HAREAU Mme JACOB M. MASSON Mme BERNARD Mme MONSIMET M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES Mme LEPAYSANT M. MERIEULT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS Mme LE GARS M. GORON Mme CHAUVIN M. COUTURE Mme GAILLARD Mme JOUQUAND Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 3	M. GIRAUD par M. HAREAU M. THERIN par Mme JACOB M. DINAHET par Mme MONSIMET
Absents : 2	M. LEVILLAIN M. ROUVRAIS

DL_2026_06_06
Budget Principal – décision modificative 2026_01

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.1612-11 DU Code Général des Collectivités territoriales, une décision modificative a pour objet d'ajuster d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif, et d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires. Une erreur matérielle a été constatée en dépense et en recette d'investissement :

- L'attribution de compensation d'investissement versée à la CCBR au titre du PLUi et de la voirie a été omise pour un montant de 43 500,00€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260605-DL_2026_06_06-DE

- Une subvention de 50 000,00€ au titre des travaux de sécurisation de la rue de l'Egalité à proximité du complexe sportif Joseph Lebret n'a pas été inscrite au budget primitif.

Pour équilibrer le budget, il est proposé d'abonder l'opération 604 « voirie agglomération » de 6 500,00€

Le tableau ci-dessous récapitule cette décision modificative :

Section Investissement		**Sens**	
Imputation	**Libellé opération**	**Dépenses**	**Recettes**
R-1321-845	Subvention non transférable État et Établissements nationaux		50 000,00€
D-604-2151-845	Voirie agglomération	6 500,00€	
D-2046-845	Attribution de compensation d'investissement	43 500,00€	
Investissement	**TOTAL**	**50 000,00€**	**50 000,00€**

Vu le budget primitif 2026 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative DM2026_01 du budget principal,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de séance

Célia LEPAYSANT

Le Maire

Mairie de Mesnil-Roc'h
Ille-et-Vilaine

Rodolphe HAREAU